



## Traité Chabbath

### Michna 4 - Chapitre 11

הזרק בים ארבע אמות, פטור. אם היה רקק מים, ורשות הרבים מהלכת בו--הזרק בתוכו ארבע אמות, חייב. כמה הוא רקק מים, פחות מעשרה טפחים. רקק מים, ורשות הרבים מהלכת בו--הזרק בתוכו ארבע אמות, חייב

Celui qui lance un objet dans la mer à une distance de quatre amot est quitte. [Si] un ruisseau [s'est formé] dans le Domaine Public et que [les gens peuvent] y marcher, celui qui y lance un objet à une distance de quatre amot est redevable. De quelle profondeur de ruisseau s'agit-il ? Moins de dix tefa'h. [Si] le ruisseau [s'est formé] dans le Domaine Public et que les gens peuvent y marcher, celui qui y lance un objet à une distance de quatre amot est redevable.

### La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

